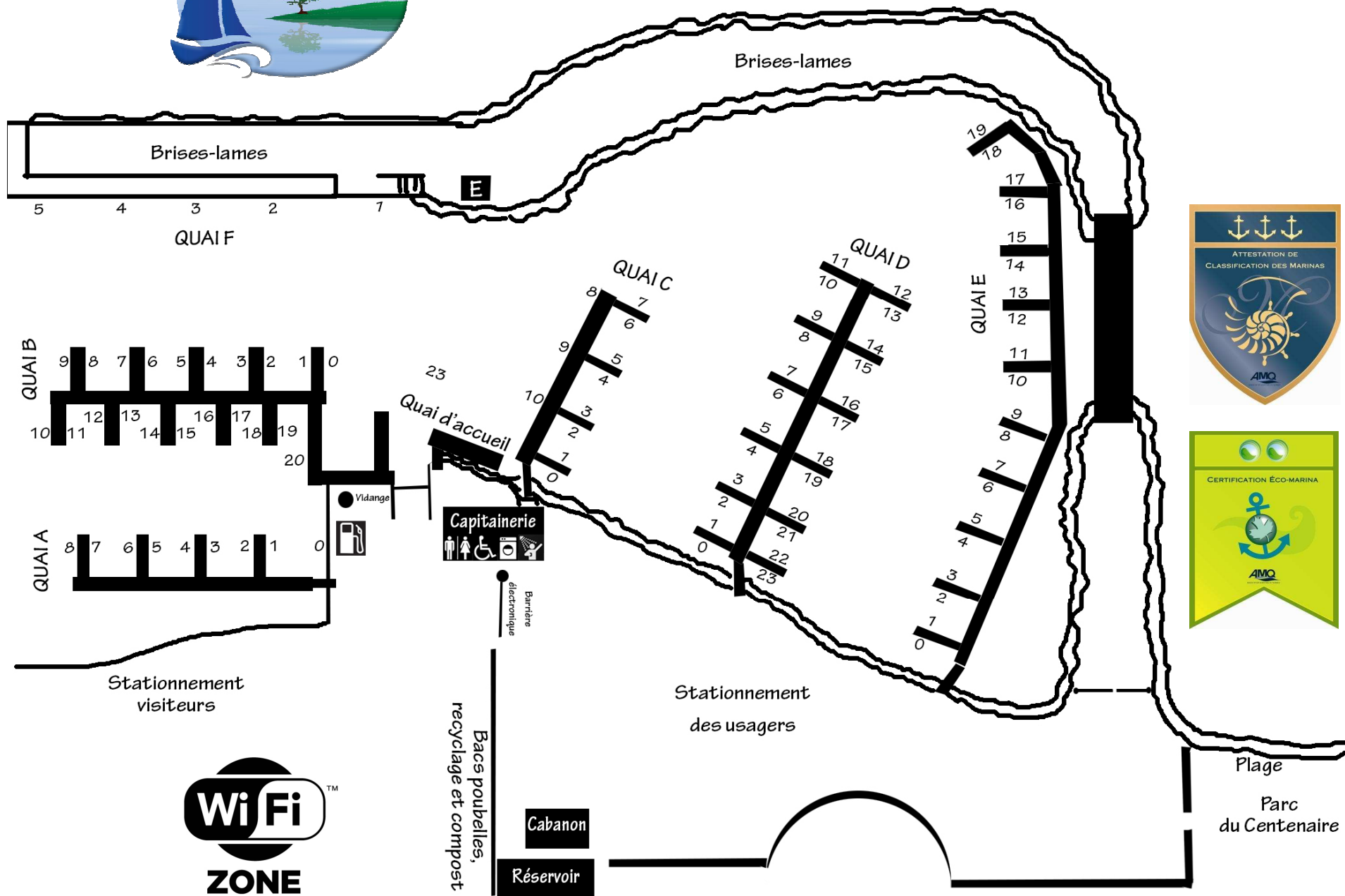




MARINA MUNICIPALE DE VILLE-MARIE

TARIFICATION 2017



Tel qu'établi par le Règlement sur la tarification des loisirs #512, section 9

QUAI A - F

	RÉSIDENT	NON RÉSIDENT
Saison	28 \$ / pied	30 \$ / pied
Mi-saison	19 \$ / pied	20 \$ / pied
Mois	14 \$ / pied	15 \$ / pied

VISITEURS

Semaine (5 à 7 jours)	8,50 \$ / pied
Nuitée régulière	1,70 \$ / pied

QUAIS PETITES EMBARCATIONS

(motomarine, kayak, chaloupe, etc.)

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
	14 \$ / pied	15 \$ / pied

SERVICE DE VIDANGE

Locataires de la marina	Gratuit
Visiteur	25 \$
A compter du 2 octobre 2017	150 \$ / vidange

MISE À L'EAU

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Journée	8 \$	20 \$
Saison	60 \$	150 \$

HIVERNATION

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
	6 \$ / pied	7 \$ / pieds

AIR CLIMATISÉ

Des frais de 2 \$ / pied s'ajoute pour les locations saison, mi-saison et mois.

PRISE ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE

Saison	100 \$
Mi- Saison	50 \$
Mois	30 \$

La mi-saison commence le 10 juillet 2017.